

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2020

\*\*\*\*\*

Présents : 10 Membres

Secrétaire : Monsieur GUILLEMIN Olivier

**N° 625 – Etude devis (Travaux supplémentaires Monument aux Morts – Réhabilitation logement communal – Réfection chemin de Landoncourt – Remplacement panneau grillagé autour du réservoir)**

• **Travaux supplémentaires Monument aux Morts:**

Monsieur Le Maire présente les devis pour les travaux du Monument aux Morts, à savoir :

**Entreprise PAILLET tailleur de pierre :**

- Travaux supplémentaires pour un montant de 820,00 € TTC
- Restauration de 9 bornes le long de la rue des Ecoles pour un montant de 1 785,00 € HT soit 2 142,00 € TTC

**Entreprise PIERRE :**

- Pose de bordurette et d'un géotextile pour un montant de 1 376,50 € HT soit 1 651,80 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de réaliser les travaux au Monument aux Morts
- d'accepter les devis présentés par l'entreprise PAILLET tailleur de pierre et de l'entreprise PIERRE
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes pièces relatives à ces dossiers

• **Réhabilitation logement communal :**

Monsieur Le Maire expose le projet de réhabilitation du logement communal sis au 6 rue des Ecoles établi par Monsieur VIOT H. architecte DPLG.

Monsieur Le Maire présente l'estimation des travaux qui se compose en 6 lots pour un montant total de 176 925,00 € HT soit 194 617,50 € TTC

Monsieur Le Maire présente la convention de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 13 000,00 € HT soit 14 300,00 € TTC

Les honoraires du coordonnateur SPS et divers pour 6 500,00 € HT soit 7 150,00 € TTC

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- de réhabiliter le logement communal de la Rue des Ecoles
- de retenir Monsieur VIOT H., architecte
- de solliciter à hauteur maximale les différents financeurs
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de signer toutes pièces relatives à ce dossier.

- **Réfection chemin de Landoncourt :**

Monsieur Le Maire présente le devis de la société ITP d'un montant de 3 222,00 € HT soit 3 406,50 € TTC.

Monsieur Le Maire propose d'inscrire cette dépense au budget primitif 2021.

- **Remplacement panneau grillagé autour du réservoir :**

Monsieur Le Maire présente le devis de l'entreprise SARL PAYSAGES 55 pour le remplacement d'un panneau grillagé autour du réservoir pour un montant de 120,00 € HT soit 144,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le devis présenté par l'entreprise SARL PAYSAGES 55 pour un montant de 120,00 € HT soit 144,00 € TTC
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier

#### **N° 626 – Tarifs communaux 2021**

Les tarifs communaux restent inchangés pour 2021 sauf pour le Service des Eaux, à savoir :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de fixer comme suit les tarifs du service des eaux à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 :

- Eau le m3 = 1,60 €
- Location compteur = 15,00 € par semestre soit 30 €/ an
- Taxe pollution = 0,35 €
- Taxe prélèvement = 0,12 €

#### **N° 627 – Programme travaux 2021 : SIE et CODECOM**

- **SIE** :

- Remplacement des points lumineux en sodium haute pression par des luminaires en LED « indice conique » dans les Rues du Lys, des Roses, des Fours à Chaux, Marie Mirouel et ruelle soit 18 points lumineux
- Voir la possibilité de la pose d'un spot sur l'aire de jeux

- **CODECOM** :

- Le Conseil Municipal propose la réfection de trottoirs « Rue de Saint-Mihiel » du N° 22 au 38 par la pose d'une bordure et d'un bi-couche, Rue de la Poudrière du N° 13 à la fin (remplacement du calcaire par un bi-couche), Rue des Roses en partie, Rue de la Libération et Chemin Place Georges Robert - un ordre de priorité sera établi avec la CODECOM

#### **N° 628 – Transfert compétences (Urbanisme et Police)**

- **Urbanisme** : Monsieur Le Maire, informé par la CODECOM, doit reporter cette délibération au 1<sup>er</sup> Avril suite aux décisions gouvernementales de l'état d'urgence sanitaire (COVID 19).

- **Police** : Pour information, Monsieur Le Maire prendra un arrêté portant opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la CODECOM du Sammiellois

#### **N° 629 – Remboursement caution**

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal que le logement de la Mairie est vacant depuis le 31 Octobre 2020 et qu'il convient de rembourser la caution.

Un état des lieux de sortie a été établi et il n'a été constaté aucun dégât.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de rembourser la caution à Madame IZZO Audrey en totalité soit 420 €.
- charge Monsieur Le Maire de procéder au règlement des sommes dues

#### **N° 630 – Réfection vitrail Eglise**

Lors de la tempête BARBARA, le vent a endommagé un vitrail de l'Eglise. Un devis a été demandé à l'Atelier CHAZOT - ART CORPUS qui s'élève à 4 771,10 € HT soit 5 725,32 € TTC. Une déclaration de sinistre sera établie auprès de notre compagnie d'assurance. La dépense sera inscrite au budget primitif 2021.

#### **N° 631 – Attribution subventions aux associations**

En raison de la crise sanitaire, les associations n'ont pas pu maintenir leurs manifestations. Le Conseil Municipal a décidé de revoir les montants des subventions attribués, à savoir :

- Amicale du 3 <sup>ème</sup> âge	200 €
- Association Vent des Forêts	300 €
- Association Sportive de LACROIX/MAIZEY	100 €

#### **N° 632 – Points informations**

- La Commune a vendu les coupes 25, 26 et 31 à la société PISKORSKI et Fils pour un montant de 8 500 €
- L'agent patrimonial nous informe avoir donné un avertissement à un affouagiste
- Radar pédagogique « Rue de la Libération » : suite à un mauvais branchement, le radar pédagogique fonctionne mal. Un devis a été demandé et une déclaration de sinistre sera effectuée
- Sécurité routière : une demande de subvention dans le cadre des amendes de police sera déposée pour la pose de coussins « berlinois » dans les rues des Pins, du Lys et de la Libération entre le N° 25 et N° 29
- En raison de la crise sanitaire actuelle, le repas des séniors est annulé. Une distribution de colis sera effectuée

#### **N° 633 – Questions diverses**

- Saint-Nicolas : voir avec l'association ACSO pour distributions de friandises aux enfants

Séance levée à 21 H 55